

Un agent de nettoyage victime d'un accident de travail a-t-il droit au paiement de la journée de l'accident ?

Réponse courte

Oui, l'article 17.1 de la CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028 garantit au salarié victime d'un accident de travail entraînant une incapacité le **paiement intégral de la journée de l'accident**. Cette disposition s'applique sauf si les heures concernées sont déjà prises en charge par l'assurance accident. Le salarié ne subit donc aucune perte de rémunération le jour de l'événement, et le temps consacré au secours d'un collègue est également considéré comme du temps de travail.

Cette règle conventionnelle complète les dispositions du Code de la sécurité sociale en matière d'accident de travail. Dans le secteur du nettoyage, où les risques d'accidents sont accrus par l'utilisation de machines, de produits chimiques et le travail en hauteur, cette garantie salariale revêt une importance pratique considérable. L'employeur doit veiller à déclarer l'accident dans les délais légaux et à maintenir la rémunération du jour de l'accident, conformément aux règles de la durée légale du travail.

Définition

Le **paiement de la journée de l'accident** est le droit pour le salarié victime d'un accident de travail de percevoir l'intégralité de sa rémunération pour la journée au cours de laquelle l'accident survient, même si le salarié cesse le travail immédiatement après l'accident. Ce paiement est à la charge de l'employeur, sauf prise en charge par l'assurance accident.

Conditions d'exercice

L'article 17.1 de la CCT définit les conditions du paiement de la journée de l'accident.

Critère	Application
Droit	Paiement intégral de la journée de l'accident
Condition	Accident de travail entraînant une incapacité
Exception	Heures déjà prises en charge par l'assurance accident
Charge	Employeur (sauf intervention assurance)
Calcul	Totalité des heures prévues au planning du jour
Base conventionnelle	Art. 17.1 CCT Nettoyage 2025-2028

Modalités pratiques

L'employeur doit gérer le paiement et les formalités déclaratives de l'accident.

Aspect	Détail
Paiement	Intégralité des heures planifiées le jour de l'accident
Déclaration accident	À l'Association d'assurance accident (AAA) sous 8 jours
Certificat médical	Établi le jour même par le médecin traitant
Fiche de paie	Mentionner le paiement de la journée d'accident
Remboursement	Possible par l'assurance accident si les heures sont couvertes
Registre	Inscription dans le registre des accidents de l'entreprise

Pratiques et recommandations

Payer intégralement la journée de l'accident sur la fiche de paie du mois concerné, sans attendre la décision de l'assurance accident, assure le respect immédiat de l'obligation conventionnelle.

Déclarer l'accident de travail à l'AAA dans le délai de 8 jours et transmettre le certificat médical initial permet d'activer rapidement la prise en charge par l'assurance et le remboursement éventuel.

Vérifier si les heures du jour de l'accident sont couvertes par l'assurance accident avant de procéder au paiement évite un double paiement et clarifie la répartition des charges.

Sensibiliser les chefs d'équipe et responsables de site à la procédure de déclaration immédiate des accidents réduit les délais de traitement et protège les droits du salarié.

Cadre juridique

Référence	Objet
Art. 17.1 CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028	Paiement de la journée de l'accident de travail
Code de la sécurité sociale — Livre II	Assurance accident et prestations

Le paiement de la journée de l'accident est distinct de la continuation de salaire en cas d'incapacité de travail prolongée. Pour les jours suivants, ce sont les règles de droit commun (continuation de salaire puis indemnités de la sécurité sociale) qui s'appliquent.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.